

CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS 22000

ADDENDA À L'AUDIT ENTIÈREMENT À DISTANCE

TRADUCTIONS



TABLE DES MATIÈRES

1.	OB	JET	. 2
2.	CH	AMP D'APPLICATION	. 2
3.	ME	NER DES AUDITS ENTIÈREMENT À DISTANCE	. 2
	3.1	ÉVALUATION DES RISQUES ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ	. 2
	3.2	PRINCIPES GÉNÉRAUX	. 3
	3.3	APPLICABILITÉ	. 4
	3.4	PLANIFICATION D'AUDIT	. 4
	3.5	AUDIT	.5



1 OBJET

Le présent document définit les exigences à destination des Organismes de certification lorsqu'ils effectuent des audits FSSC 22000 entièrement à distance, en utilisant les Technologies de l'information et de la communication (TIC) adaptées, lorsque les locaux de l'organisation certifiée ne sont pas accessibles en raison d'un événement grave.

2 CHAMP D'APPLICATION

La méthode courante pour mener des audits FSSC 22000 consiste à organiser des audits entièrement sur site, comme indiqué dans la Partie 3 du Protocole de certification, ou des audits en partie sur site à l'aide de l'approche d'audit fondée sur les TIC, comme indiqué dans l'Appendice 9; ces deux solutions sont reconnues par la GFSI.

L'audit FSSC 22000 entièrement à distance est une solution agréée, non reconnue par la GFSI et volontaire, qui peut être utilisée si l'accès aux locaux de l'organisation certifiée n'est pas possible en raison d'un événement grave (consulter l'Annexe 1 du Protocole de certification), en s'appuyant sur une évaluation des risques. Un accord doit être passé entre l'OC et l'organisation certifiée avant de procéder à l'audit entièrement à distance.

Un audit entièrement à distance est un audit qui se déroule entièrement sur un autre site que celui de l'organisation certifiée, grâce à l'utilisation des TIC.

Le Document d'exigences IAF MD 4 pour l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus d'audit/d'évaluation (dernière version) doit être utilisé par les OC comme document normatif, en association avec les exigences définies dans le présent document.

3 MENER DES AUDITS ENTIÈREMENT À DISTANCE

Conformément au point 5.10 de la Partie 3 du Protocole de certification sur la gestion des événements graves, l'OC doit procéder à une évaluation afin d'évaluer le risque de maintien de la certification et de passer en revue les audits prévus lorsque l'organisation d'audits sur site n'est pas possible. Un audit entièrement à distance peut également être envisagé lors de la planification des audits si cette méthode d'audit est soutenue par l'évaluation des risques et l'étude de faisabilité.

3.1 ÉVALUATION DES RISQUES ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ

En premier lieu, l'OC doit procéder à une évaluation des risques, afin de déterminer l'impact de l'événement grave sur le statut actuel de certification de l'organisation certifiée, tel que défini au point 5.10 de la Partie 3 du Protocole de certification. Les éléments mentionnés à la section 3 du Document d'information IAF ID 3 Gestion des événements extraordinaires ou des circonstances touchant les OA, les OEC et les organisations certifiées doivent être pris en compte. La solution de



l'audit entièrement à distance ne peut être choisie que si le risque du maintien de la certification est défini comme étant faible.

Dans un second temps, l'OC doit procéder à une étude de faisabilité afin de déterminer, en association avec l'organisation certifiée, si l'audit entièrement à distance est une option viable et si les objectifs de l'audit complet peuvent être atteints grâce à l'utilisation des TIC.

Voici les éléments à prendre en considération lors de l'étude de faisabilité :

- a) La maturité du SMSDA de l'organisation certifiée et l'historique de ses résultats.
- b) L'organisation certifiée autorise-t-elle l'activité d'audit à distance et s'y adapte-t-elle (disponibilité des registres au format électronique ou lecteur de documents), notamment à l'aide de mesures de sécurité et de protection des données ?
- c) Les outils de TIC à utiliser;
- d) L'organisation certifiée et/ou l'OC ont-ils la possibilité de fournir un ou plusieurs représentants capables de communiquer dans la même langue ?
- e) L'OC et l'organisation certifiée ont-ils les moyens de mener l'audit à distance avec le médium ou dans le cadre choisi, afin de couvrir tous les volets de l'audit, y compris l'audit de production ?
- f) L'impact sur la durée et la planification de l'audit, notamment si davantage de temps s'avère nécessaire en raison de l'utilisation des TIC.

3.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

- a) Pour mener un audit entièrement à distance, le site doit être opérationnel et la production doit s'y dérouler. Si le site est fermé et/ou si aucune production ne s'y déroule, la solution de l'audit entièrement à distance ne peut pas être utilisée.
- b) L'OC doit avoir mis en place des procédures documentées contenant les critères d'évaluation et d'approbation du processus de l'audit entièrement à distance.
- c) Si l'audit entièrement à distance est considéré comme une solution viable, les moyens de TIC à utiliser doivent être testés avec l'organisation certifiée avant le début de l'audit à distance prévu afin de confirmer que les TIC sont appropriées, adaptées et efficaces. La faisabilité dépend également de la qualité de la connexion au réseau.
- d) Un soutien et une formation adaptée sur l'utilisation des TIC doivent être fournis à l'auditeur et à tout autre membre de l'équipe d'audit, et ce avant l'audit à distance. Les documents liés à ces formations doivent être conservés par l'OC.
- e) L'utilisation de la technologie à distance doit être conditionnée à la mise en place de contrôles adéquats afin de garantir une représentation fidèle du site et la fiabilité de l'audit.
- f) Les exigences du document IAF MD4 doivent être respectées. Le présent document d'exigences définit les règles qui doivent être suivies par les organismes de certification et leurs auditeurs afin de garantir que les TIC sont utilisées pour optimiser l'efficacité de l'audit/l'évaluation, tout en soutenant et en maintenant l'intégrité du processus d'audit.
- g) L'OC doit intégrer les exigences du document IAF MD4 à ses procédures relatives à l'utilisation des TIC et aux compétences personnelles.
- h) Sécurité et confidentialité des données : l'utilisation des TIC doit être décidée d'un commun accord entre l'organisation auditée et l'OC, conformément aux mesures d'information et de sécurité des données et aux règlementations avant l'utilisation des TIC. Les enregistrements vidéo ou audio, les captures d'écran et le stockage des preuves doivent également être décidés d'un commun accord et l'OC doit conserver la trace de ces accords.



- i) L'audit à distance doit être mené par un ou plusieurs auditeurs FSSC 22000 qualifiés répondant aux exigences en matière de compétences dans le domaine de certification concerné, comme indiqué dans le Protocole de certification.
- j) Dans tous les cas où les TIC utilisées ne fonctionnent pas correctement ou empêchent/entravent l'organisation d'un audit fiable, l'audit doit être interrompu et des mesures de suivi adaptées doivent être prises conformément au planning de l'audit et aux exigences du Protocole de certification.

3.3 APPLICABILITÉ

L'option de l'audit entièrement à distance n'est disponible que dans les cas suivants, s'ils sont liés à un événement grave :

- i. Si les audits FSSC 22000 de surveillance ou de recertification annuels prévus sont touchés par un événement grave et ne peuvent avoir lieu sur le site ;
- ii. Audits de transition : consulter le point 5.8 de la Partie 3 du Protocole de certification ;
- iii. Si les audits de suivi visant à résoudre les non-conformités ne peuvent avoir lieu : cela dépendra de la nature de la non-conformité et du caractère approprié des TIC, et l'OC doit, quoi qu'il arrive, être capable de justifier l'efficacité des méthodes utilisées. Les non-conformités critiques exigent un audit de suivi sur site dans tous les cas.
- iv. Pour mener un audit spécifique fondé sur les résultats de l'évaluation des risques de l'événement grave.

3.4 PLANIFICATION D'AUDIT

L'audit à distance doit bénéficier d'une planification efficace afin de garantir qu'il atteint effectivement les objectifs fixés et qu'il respecte la durée d'audit minimum. De ce fait, davantage de temps peut s'avérer nécessaire pour le processus de planification. La durée totale de l'audit fondée sur le calcul mentionné dans la Partie 3 du Protocole de certification doit être respectée. Si la règle de l'arrondi est appliquée, les durées doivent être arrondies à la demi-journée supérieure, en gardant à l'esprit que du temps supplémentaire pourra être nécessaire pour mener à bien l'audit à distance.

Les types de questions à prendre en compte dans la phase de planification sont expliqués à la clause 6.2.3 de l'ISO 19011 Déterminer la faisabilité de l'audit :

La faisabilité de l'audit doit être déterminée afin de garantir que les objectifs de l'audit peuvent être atteints.

La détermination de la faisabilité doit prendre en compte des facteurs tels que la disponibilité des éléments suivants :

- a) Des informations suffisantes et appropriées pour planifier et mener l'audit;
- b) Une coopération adéquate de l'organisation auditée ;
- c) Une durée et des ressources appropriées pour mener l'audit.

NOTE : les ressources comprennent l'accès aux technologies de l'information et de la communication adéquates et appropriées.



Il est souhaitable d'obtenir des renseignements supplémentaires de la part de l'organisation certifiée avant l'audit, afin de participer au processus de planification de l'audit. Voici quelques exemples de renseignements utiles : une carte des sites, des organigrammes, une présentation des OPRP/CCP, tout modèle de grille d'affectation spécifique ainsi que tous les processus, productions ou modifications significatives effectués à la suite d'un événement grave.

Le plan et le programme de l'audit doivent indiquer clairement que l'audit a été mené entièrement à distance en raison d'un événement grave et préciser les différents types de TIC utilisées pendant l'audit. Lors de l'élaboration du plan d'audit de l'audit à distance, une attention particulière doit être accordée aux durées. Il convient également de prévoir des pauses régulières afin de renforcer l'attention des participants et de réduire la fatigue oculaire. Ces pauses ne doivent pas être prises en compte dans la durée de l'audit. En cas de perte de temps en raison de problèmes liés au réseau, d'interruptions ou de retards imprévus, de problèmes d'accessibilité ou d'autres problèmes liés aux TIC, ce temps ne doit pas être pris en compte dans la durée de l'audit. Des dispositions doivent être prises pour garantir le respect de la durée de l'audit.

3.5 AUDIT

Les activités d'audit à distance suivent les mêmes principes et le même format que les activités d'audit sur site et impliquent la réalisation d'un audit complet, conformément aux exigences du Protocole de certification. Il est par conséquent probable que différents types et combinaisons de TIC seront utilisés lors du même audit ; ils doivent être contrôlés et validés dans le cadre de l'évaluation des risques, de l'étude de faisabilité et du processus de planification d'audit. L'audit complet doit être exécuté dans le délai prévu, qui peut être subdivisé en plusieurs jours. Par exemple, un audit d'un jour et demi peut être réparti sur 3 ou 4 jours afin de permettre des pauses suffisantes et l'utilisation optimale des TIC.

Voici quelques exemples des exigences, des activités et des processus :

Activité d'audit		Interaction à distance
a. b. c.	és d'audit Réunions d'ouverture et de clôture Révision du plan d'audit à différentes étapes de l'audit Rapport de conclusions intermédiaire Réunions intermédiaires de l'équipe d'audit le cas échéant	Vidéoconférence Réunion en ligne
a.	Entretiens Processus ou activités lorsque l'objet de l'audit est principalement de passer en revue les documents et les informations explicatives obtenues au moyen d'entretiens, tels les achats, les ressources humaines/la formation, les processus commerciaux, la conception et le développement. Un grand nombre de ces activités sont exécutées par des services partagés.	Vidéoconférence avec partage d'écrans Images vidéo en temps réel obtenues à l'aide de drones, téléphones portables ou caméras fixes. Accès au suivi de vidéosurveillance des sites



c. Infrastructure dotée d'un large impact territorial	
Situations spécifiques a. Participation d'experts techniques	Vidéoconférence, images en temps réel, écran partagé, examen des documents et des données asynchrones (dans le cloud ou un environnement similaire).

S'il est nécessaire d'apporter des modifications au plan d'audit lors de la réunion d'ouverture, la disponibilité des TIC et la faisabilité de leur utilisation doivent également être confirmées. Les mesures visant à assurer la confidentialité et la sécurité des données doivent également être révisées et approuvées le cas échéant.

Il est important que les TIC utilisées soient adaptées à l'audit des installations sur site, des zones de stockage et des procédés de fabrication, à l'aide du streaming/de la vidéo en direct et d'une capacité audio via le téléphone portable ou une autre technologie portable, afin de permettre la mise en œuvre continue des PRP, l'observation des pratiques et des processus et la réalisation d'entretiens avec le personnel. Le représentant du site devra faire usage de la caméra ou de tout autre équipement vidéo (p. ex. un ordinateur portable, un téléphone portable ou une tablette) dans les zones de production, de stockage et autres, afin de permettre à l'auditeur d'observer, de voir et de remettre en cause l'ensemble des éléments, de reproduire une installation sur site et de procéder à une visite.

En cas d'utilisation de la vidéo pour visionner des images live en ligne, l'organisation doit impérativement démontrer la véracité des images. En cas de visionnage d'images d'installations, celles-ci peuvent par exemple être comparées à des plans d'étages et à des organigrammes. Les images montrant un site géographique peuvent être comparées aux images satellite disponibles ou aux informations des systèmes d'information géographique (SIG). Toute vidéo ou technologie similaire ne doit pas obligatoirement être enregistrée, mais la durée de la vidéo en direct et le sujet couvert doivent être conservés. Ces informations doivent être consignées dans le rapport d'audit.

La responsabilité de l'application effective des méthodes d'audit à distance pour tout audit donné appartient à l'OC et au responsable de l'audit (pour ce qui est de l'exécution des activités d'audit).

NON-CONFORMITÉS

Les activités d'audit à distance suivent les mêmes principes que les activités d'audit sur site et, si des non-conformités sont identifiées, celles-ci sont documentées, notées, puis traitées comme indiqué dans les exigences du Protocole de certification.

RAPPORT D'AUDIT

Le rapport d'audit doit répondre aux exigences définies dans l'Appendice 2 du Protocole de certification et indiquer clairement que l'audit a été mené sous la forme d'un audit entièrement à distance. Un aperçu doit être intégré au résumé du rapport afin de détailler l'événement grave et d'expliquer comment les TIC ont été utilisées et quelles ont été les différentes méthodes utilisées. L'évaluation des risques et l'étude de faisabilité effectuées doivent être téléchargées sur le portail du FSSC avec la documentation de l'audit. Les instructions relatives au processus et aux exigences pour télécharger la documentation de l'audit entièrement à distance sur le Portail seront fournies séparément par la Fondation.



DÉCISION DE CERTIFICATION

Dans le cadre du processus de décision relatif à la certification, l'OC doit passer en revue le programme de l'audit et envisager la nécessité de planifier un audit spécifique sur site et de modifier le programme de l'audit en fonction des risques et du résultat de l'audit.

Il appartient à l'OC de garantir le caractère adéquat et la fiabilité du processus d'audit et de prendre une décision éclairée en ce qui concerne la certification. Si le résultat de l'audit à distance est de maintenir la (re)certification, le certificat doit être mis à jour afin de souligner qu'un audit entièrement à distance a été mené à bien. Après un audit sur site (entièrement sur site ou au moyen de l'approche d'audit fondée sur les TIC), le certificat doit être mis à jour et la référence à l'audit entièrement à distance supprimée.